



## Règlement du match de barrage pour l'accèsion en championnat national U19

### **PREAMBULE**

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (L'AuRAFoot) est organisatrice de cette rencontre de barrage en vue de l'accèsion en Championnat National U19 la saison suivante.

La rencontre se dispute en match unique entre le premier de chaque poule de U18 R1 (poules A & B).

Si, pour une raison quelconque, l'équipe classée première de sa poule ne peut pas monter, il n'y aura pas de barrage et c'est le premier de l'autre poule qui accèdera au CN U19.

Si, en revanche, les premiers de chaque poule ne peuvent pas monter, un barrage sera organisé entre les 2 deuxièmes.

Si le deuxième d'une poule ne peut pas monter mais que le deuxième de l'autre poule le peut, il n'y aura pas de barrage et c'est le deuxième de l'autre poule qui accèdera au CN U19. Si en revanche les premier et deuxième de chaque poule ne peuvent pas monter, un barrage sera organisé entre les 2 troisièmes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une équipe montante soit désignée. Hormis les dispositions particulières envisagées ci-après, les Règlements Généraux de la FFF et de la L'AuRAFoot seront appliqués pour cette compétition.

### **ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE**

Article 1.1 - La rencontre se dispute à une date et un horaire fixés par la Commission d'Organisation.

Elle se joue en deux périodes de 45 minutes. S'il y a égalité à la fin du temps réglementaire, l'arbitre procédera à l'épreuve des tirs au but.

Article 1.2 - 14 joueurs peuvent y participer, avec changement multiples.

Article 1.3 - Peuvent participer à ce match, les joueurs des catégories U18, U17 et U16 surclassés.

Article 1.4 - Un tirage au sort sera effectué pour déterminer le club recevant.

Article 1.5 - Les frais de déplacement des deux clubs seront à leur charge respective.

### **ARTICLE 2 - TERRAIN**

La rencontre doit obligatoirement se dérouler sur un terrain neutre, désigné par la L'AuRAFoot, classé au minimum en T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

### **ARTICLE 3 - BALLONS**

Chacun des deux clubs devra fournir trois ballons en très bon état.

### **ARTICLE 4 – FEUILLE DE MATCH**

La rencontre sera traitée sous feuille de match informatisée (FMI) dans les conditions définies à l'article 33 des Règlements Généraux de la L'AuRAFoot.

Le club désigné « club recevant » fournira la tablette le jour de la rencontre.

En cas de recours à la feuille de match papier, pour assurer la vérification de l'identité des joueurs, les clubs pourront présenter les licences dématérialisées depuis l'application « Footclubs



## **Règlement du match de barrage pour l'accession en championnat national U19**

Compagnon », disponible sur Smartphone ou Tablette. A défaut, les clubs ont l'obligation de fournir le listing de leurs licenciés.

### **ARTICLE 5 - OFFICIELS**

Pour cette rencontre, la Commission Régionale de l'Arbitrage désigne les trois arbitres de la rencontre.

Le ou les délégué(s) officiel(s) sera(seront) désigné(s) par la Commission Régionale des Délégations.

Les frais de déplacement des officiels seront à la charge des deux clubs.

### **ARTICLE 7 - APPELS**

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

### **ARTICLE 8**

Les cas non prévus dans le présent règlement, ou par les Règlements Généraux de la FFF ou de la LAuRAFoot, seront tranchés par la Commission Régionale des Compétitions.